

CONSEIL

Cent douzième session

RÉSOLUTION N° 1396

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Le Conseil,

Rappelant sa résolution n° 1312 du 25 novembre 2015 relative à la nomination des vérificateurs externes des comptes, ainsi que sa résolution n° 1371 du 27 novembre 2018 relative au renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes,

Ayant pris en considération les observations et recommandations du Comité permanent des programmes et des finances (document S/28/15),

1. *Décide* de reconduire le Vérificateur général des comptes du Ghana dans ses fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'Organisation pour les années 2022, 2023 et 2024.

2. *Décide en outre* qu'à compter de 2025, les vérificateurs externes des comptes seront nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois pour une nouvelle période de trois ans.
